

COMMUNE DE LANDIVISIAU

---

# APPROBATION DE LA REVISION ALLEGEE N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

---

Le public est informé que, par délibération en date du 13 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé la révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

Ladite délibération, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur sont :

- tenus à la disposition du public en mairie aux heures d'ouverture du public :  
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,  
le samedi : de 9h00 à 12h00.

- publiés sur le site internet de la commune.

La délibération d'approbation sera affichée pendant un mois aux portes de la mairie.